
RSU 2024
Synthèse
Du
Rapport Social Unique



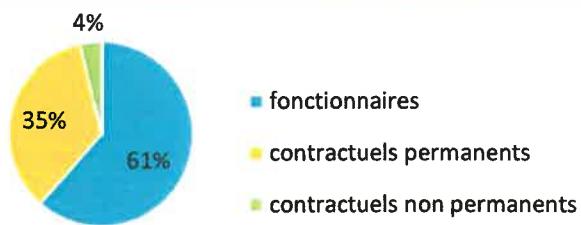
CA VAL PARISIS

Cette synthèse du Rapport sur l'État de la Collectivité reprend les principaux indicateurs du Rapport Social Unique au 31 décembre 2024. Elle a été réalisée via l'application www.bs.donnees-sociales des Centres de Gestion par extraction des données 2024 transmises en 2025 par la collectivité au Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la Région d'Ile-de-France.

Effectifs

➡ **399 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2024**

- > 245 fonctionnaires
- > 139 contractuels permanents
- > 15 contractuels non permanents



➡ **11 % des contractuels permanents en CDI**

➡ **5 agents sur emploi fonctionnel dans la collectivité dont 3 contractuels**

➡ **Précisions emplois non permanents**

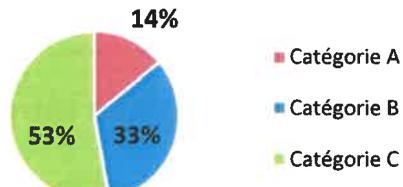
- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 2 contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2024 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Caractéristiques des agents permanents

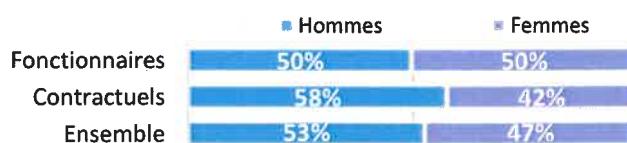
➡ **Répartition par filière et par statut**

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	25%	17%	22%
Technique	28%	41%	33%
Culturelle	29%	9%	22%
Sportive	7%	32%	16%
Médico-sociale		1%	0%
Police	10%		7%
Incendie			
Animation	1%		1%
Total	100%	100%	100%

➡ **Répartition des agents par catégorie**



➡ **Répartition par genre et par statut**

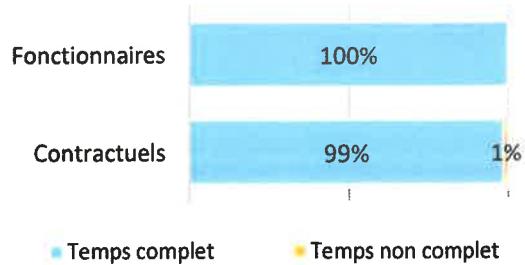


➡ **Les principaux cadres d'emplois**

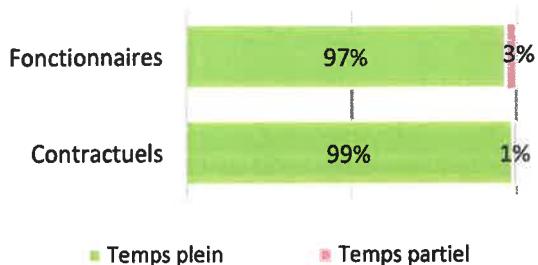
Cadres d'emplois	% d'agents
Adjoints techniques	24%
Educateurs des APS	16%
Adjoints du patrimoine	12%
Adjoints administratifs	10%
Attachés	9%

— Temps de travail des agents permanents

➡ Répartition des agents à temps complet ou non complet



➡ Répartition des agents à temps plein ou à temps partiel



➡ La filière la plus concernée par le temps non complet

Filière	Fonctionnaires*	Contractuels
Sportive	0%	4%

➡ Part des agents permanents à temps partiel selon le genre

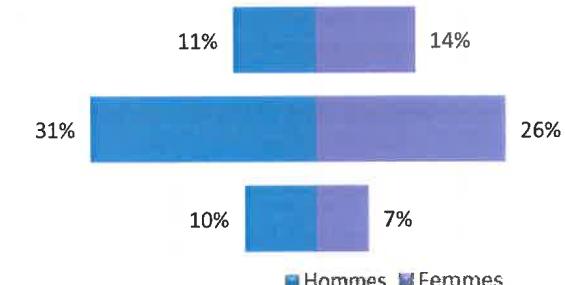
0% des hommes à temps partiel
5% des femmes à temps partiel

— Pyramide des âges

➡ En moyenne, les agents de la collectivité ont 42 ans

Âge moyen* des agents permanents	
Fonctionnaires	45,19
Contractuels permanents	35,34
Ensemble des permanents	41,63
Âge moyen* des agents non permanents	
Contractuels non permanents	29,50

Pyramide des âges des agents sur emploi permanent



* L'âge moyen est calculé sur la base des tranches d'âge

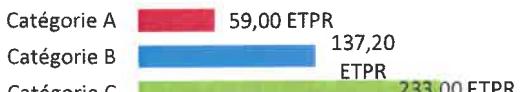
— Équivalent temps plein rémunéré

➡ 445,20 agents en Équivalent Temps Plein Rémunéré (ETPR) sur l'année 2024

- > 268,00 fonctionnaires
- > 161,20 contractuels permanents
- > 16,00 contractuels non permanents

810 264 heures travaillées rémunérées en 2024

Répartition des ETPR permanents par catégorie



— Positions particulières

- > Un agent mis à disposition dans la collectivité
- > 20 agents en disponibilité

- > 6 agents détachés dans la collectivité et originaires d'une autre structure
- > 3 agents détachés au sein de la collectivité
- > 3 agents détachés dans une autre structure
- > 3 agents dans d'autres situations (disponibilité d'office, congés spécial et hors cadre)

Mouvements

- En 2024, 121 arrivées d'agents permanents et 45 départs

6 contractuels permanents nommés stagiaires

- Principales causes de départ d'agents permanents

Fin de contrats remplacants	49%
Mutation	22%
Départ à la retraite	11%
Détachement	4%
Fin de détachement	4%

Variation des effectifs*		
entre le 1er janvier et le 31 décembre 2024		
Fonctionnaires	↗	6,1%
Contractuels	↗	80,5%
Ensemble	↗	24,7%

- Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Arrivées de contractuels	70%
Voie de mutation	9%
Recrutement direct	7%
Remplacements (contractuels)	7%
Réintégration et retour	4%

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2024 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2023)

Évolution professionnelle

- 2 bénéficiaires d'une promotion interne sans examen professionnel nommés

dont 50% des nominations concernent des femmes

- 4 lauréats d'un concours d'agents déjà fonctionnaires dans la collectivité nommés

Aucune nomination concerne des femmes

- 113 avancements d'échelon et 22 avancements de grade

- 1 lauréat d'un examen professionnel nommé

- Aucun agent n'a bénéficié d'un accompagnement par un conseiller en évolution professionnelle

Sanctions disciplinaires

- 2 sanctions disciplinaires prononcées en 2024

Nombre de sanctions prononcées concernant les fonctionnaires en 2024

	Hommes	Femmes
Sanctions 1 ^{er} groupe	1	0
Sanctions 2 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 3 ^{ème} groupe	0	0
Sanctions 4 ^{ème} groupe	0	0

Aucune sanction prononcée à l'encontre de fonctionnaires stagiaires

Une sanction prononcée à l'encontre d'un agent contractuel

- Motif de la sanction prononcée (fonctionnaires et contractuels en 2024)

Qualité de service (manquement aux sujétions du service, négligence, désobéissance hiérarchique, absence irrégulière, abandon de poste) 100%

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 14,18 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	143 014 619 €	Charges de personnel*	20 286 216 €	Soit 14,18 % des dépenses de fonctionnement
* Montant global				

Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :	13 201 433 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :
Primes et indemnités versées :	3 469 717 €	
IFSE :	2 682 268 €	465 512 €
CIA :	52 050 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :	452 223 €	
Nouvelle Bonification Indiciaire :	119 832 €	
Supplément familial de traitement :	70 203 €	
Complément de traitement indiciaire (CTI)	0 €	

Rémunération moyenne par équivalent temps plein rémunéré des agents permanents

	Catégorie A		Catégorie B		Catégorie C	
	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel	Titulaire	Contractuel
Administrative	49 419 €	29 277 €	38 690 €	27 249 €	30 232 €	22 266 €
Technique	50 984 €	42 364 €	40 805 €	34 876 €	29 127 €	20 159 €
Culturelle	39 433 €		34 593 €		27 702 €	23 739 €
Sportive	s		38 814 €	26 821 €		
Médo-co-sociale		s				
Police			48 837 €		30 040 €	
Incendie						
Animation					29 751 €	
Toutes filières	47 886 €	32 138 €	37 949 €	28 063 €	29 223 €	20 882 €

*s secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

La part des primes et indemnités sur les rémunérations annuelles brutes pour l'ensemble des agents permanents est de 26,28 %

Part des primes et indemnités sur les rémunérations :

Fonctionnaires 25,84%

⇒ Le RIFSEEP a été mis en place pour les fonctionnaires et pour les contractuels ainsi que le CIA

Contractuels sur emplois permanents 27,26%

⇒ Les primes suivent le traitement en cas de congé de maladie ordinaire : 100% pendant 90 jours puis 50%

Ensemble 26,28%

⇒ 15419,4 heures supplémentaires réalisées et rémunérées en 2024

IFSE et CIA selon la catégorie et le genre

Montant annuel moyen par ETPR	Fonctionnaires						Contractuels sur emploi permanents					
	Femmes			Hommes			Femmes			Hommes		
	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA	IFSE	CIA	Part CIA
Catégorie A	14 093 €	406 €	3%	11 894 €	400 €	3%	6 733 €	100 €	1%	10 290 €	233 €	2%
Catégorie B	6 894 €	235 €	3%	10 388 €	142 €	1%	7 694 €	55 €	1%	8 232 €	90 €	1%
Catégorie C	5 136 €	115 €	2%	5 058 €	57 €	1%	3 460 €	71 €	2%	2 984 €	69 €	2%

*s secret statistique appliquée en dessous de 2 ETPR

Absences

► En moyenne, 26 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par fonctionnaire

> En moyenne, 6,8 jours d'absence pour tout motif médical en 2024 par agent contractuel permanent

	Fonctionnaires	Contractuels permanents	Ensemble agents permanents	Contractuels non permanents
Taux d'absentéisme « compressible » (maladies ordinaires et accidents de travail)	3,22%	1,86%	2,73%	2,26%
Taux d'absentéisme médical (toutes absences pour motif médical)	7,13%	1,86%	5,22%	2,26%
Taux d'absentéisme global (toutes absences y compris maternité, paternité et autre)	7,77%	2,37%	5,82%	2,26%

Cf. p7 Précisions méthodologiques* pour les groupes d'absences

Taux d'absentéisme : nombre de jours d'absence / (nombre total d'agents x 365)

- Aucune journée de congés supplémentaires accordée au-delà des congés légaux (exemple : journée du maire)
- 26,7 % des agents permanents ont eu au moins un jour de carence prélevé
- La collectivité adhère à un contrat d'assurance groupe pour la gestion du risque maladie

Accidents du travail

► 13 accidents du travail déclarés au total en 2024

> 3,3 accidents du travail pour 100 agents

> En moyenne, 56 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Prévention et risques professionnels

ASSISTANTS DE PRÉVENTION

Convention avec le CIG pour la mise à disposition d'un conseiller de prévention

FORMATION

13 jours de formation liés à la prévention (habilitations et formations obligatoires)

Handicap

Seules les collectivités de plus de 20 agents équivalent temps plein sont soumises à l'obligation d'emploi de travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs.

12 travailleurs handicapés employés sur emploi permanent

- ⇒ Aucun travailleur handicapé recruté sur emploi non permanent
- ⇒ 83 % sont fonctionnaires*
- ⇒ 75 % sont en catégorie C*
- ⇒ 11 299 € de dépenses réalisées couvrant partiellement l'obligation d'emploi

DÉPENSES

La collectivité a effectué des dépenses en faveur de la prévention, de la sécurité et de l'amélioration des conditions de travail (bureaux, fauteuils, claviers, souris ...)

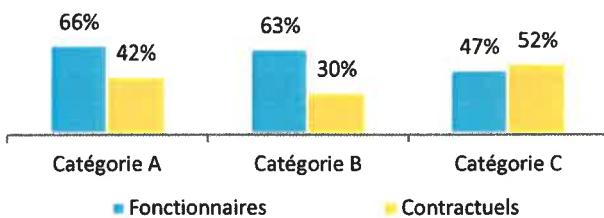
DOCUMENT DE PRÉVENTION

La collectivité dispose d'un document unique d'évaluation des risques professionnels dont la dernière mise à jour a eu lieu en 2024

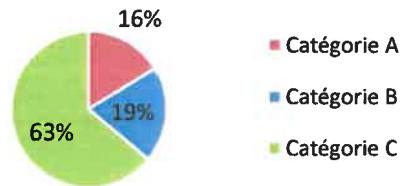
Formation

- En 2024, 49,2% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour
- 869 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2024

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2024



Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- 264 033 € ont été consacrés à la formation en 2024

Nombre moyen de jours de formation par agent permanent :
> 2,3 jours par agent

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	51 %
Coût de la formation des apprentis	18 %
Autres organismes	31 %

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	45%
Autres organismes	19%
Interne à la collectivité	35%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies directement par la collectivité
- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	79 379 €	38 076 €
Montant moyen par bénéficiaire	478 €	310 €

Relations sociales

Jours de grève

30 jours de grève recensés en 2024

Comité Social Territorial

4 réunions en 2024 dans la collectivité
1 réunion de la F3SCT

— Précisions méthodologiques —

★ 1 Formules de calcul - Effectif théorique au 31/12/2023

Pour les fonctionnaires :

Total de l'effectif physique rémunéré des fonctionnaires au 31/12/2024

- + Départs définitifs de titulaires ou de stagiaires
- + Départs temporaires non rémunérés
- Arrivées de titulaires ou de stagiaires
- Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Retours de titulaires stagiaires

Pour les contractuels permanents :

Total de l'effectif physique rémunéré des contractuels au 31/12/2024

- + Départs définitifs de contractuels
- + Départs temporaires non rémunérés
- + Stagiairisation de contractuels de la collectivité
- Arrivées de contractuels
- Retours de contractuels

Pour l'ensemble des agents permanents :

Effectif théorique des fonctionnaires au 31/12/2023

- + Effectif théorique des contractuels permanents au 31/12/2023

★ 2 Formules de calcul - Taux d'absentéisme

$$\frac{\text{Nombre de jours calendaires d'absence}}{\text{Nombre d'agents au 31/12/2024} \times 365} \times 100$$

Les journées d'absence sont décomptées en jours calendaires pour respecter les saisies réalisées dans les logiciels de paie

Note de lecture :

Si le taux d'absentéisme est de 8 %, cela signifie que pour 100 agents de la collectivité, un équivalent de 8 agents a été absent toute l'année.

3 « groupes d'absences »

1. Absences compressibles :

Maladie ordinaire et accidents du travail

2. Absences médicales :

Absences compressibles + longue maladie, maladie de longue durée, grave maladie, maladie professionnelle

3. Absences Globales :

*Absences médicales + maternité, paternité adoption, autres raisons**

* Les absences pour "autres raisons" correspondent aux autorisations spéciales d'absences (motif familial, concours...)

Ne sont pas comptabilisés les jours de formation et les absences pour motif syndical ou de représentation.

★ En raison de certains arrondis, la somme des pourcentages peut ne pas être égale à 100 %

Réalisation

Cette fiche synthétique reprend les principaux indicateurs sociaux issus du Rapport Social Unique 2024. Les données utilisées sont extraites du Rapport sur l'État de la Collectivité 2024 transmis en 2025 par la collectivité. Ces données ont pour objectif de bénéficier d'une vue d'ensemble sur les effectifs de la collectivité.



L'outil automatisé permettant la réalisation de cette synthèse a été développé par le Comité Technique des Chargés d'études des Observatoires Régionaux des Centres de Gestion.